



pour 44

EDUCATION, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, CULTURE, FORMATION, INSERTION

Supplément
n°2
6 novembre
2015
au
N°89
octobre
2015
ISSN
1249-
2051

*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Section de Loire-Atlantique

Abonnement annuel 2 euros

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56
Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Votes

(rapports d'activité et orientation)
du 5 au 26 novembre 2015

Congrès FSU départemental
mercredi 6 et jeudi 7 janvier à Nantes

Dispensé de timbrage

déposé le 6 novembre 2015

POUR 44

Nantes ROLLIN

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2



8ème
Congrès

Le Mans

2016

Du 1^{er}
au 5 février

SOMMAIRE

- p 2-3 Organisation du congrès FSU
- p 4 Contribution Émancipation
- p 5 Contribution École Émancipée
- p 6 Contribution Unité et Action
- p 7-8 CREFOP

FSU.

Fédération Syndicale Unitaire



8^e CONGRÈS DÉPARTEMENTAL FSU 44

Nantes - 6 et 7 janvier 2016

Préparation du congrès national du Mans - Mandats, composition

1. COMPOSITION DU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

En application des statuts et des décisions du CDFD le congrès départemental est composé :

- pour moitié de délégués des syndicats nationaux existants dans le département, désignés en tenant compte du vote fédéral d'orientation dans le syndicat à ce niveau;
- pour moitié de représentants désignés par le vote des syndiqués, à la proportionnelle à la plus forte moyenne, selon des modalités délibérées dans le département, en respectant les choix d'orientation exprimés dans le département.

Aucun syndicat ne peut avoir, au congrès départemental plus de 49% des délégués des syndicats affiliés. Les votes se font à main levée ou par mandats. Un vote par mandat ne peut être organisé que sur les questions qui ont été préalablement soumises à la consultation individuelle des syndiqués.

Collège des syndicats nationaux :

Le CDFD et les congrès antérieurs de la FSU ont arrêté le principe de constitution du congrès en recherchant la plus large prise en compte des diversités et du pluralisme syndical, d'où un nombre important de délégués.

- 2 délégués pour une tranche complète ou entamée de 50 syndiqués;

- 1 délégué supplémentaire par tranche complète ou entamée de 50 adhérents pour un effectif de 51 à 500;

- 1 délégué supplémentaire par tranche complète ou entamée de 100 adhérents au-delà de 500 adhérents.

Le nombre de mandats a été arrêté par le CDFN à partir des informations données par les syndicats nationaux, sur la base de la syndicalisation 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015. Afin de respecter au mieux la réalité de la situation des syndiqués au 31/08/15, les chiffres ont été arrondis au plus près des effectifs réels constatés à cette date, sans distordre le poids de chaque syndicat sur la moyenne des 3 années. **C'est sur le nombre de syndiqués au 31/08/15 que le congrès est convoqué.**

	Syndiqués 2014-2015s	Mandats 09-12	Délégués	Pourcentage syndiqués SN	Pourcentage congressistes SN
SNES	800	752	14	39,40%	20,90%
SNUipp	682	653	13	33,60%	19,40%
SNU-TEFI	98	99	3	4,83%	4,49%
SNESup	88	94	3	4,33%	4,49%
SNEP	71	77	3	3,50%	4,49%
SNETAP	67	69	3	3,30%	4,49%
EPA	59	61	3	2,91%	4,49%
SNUEP	36	33	2	1,77%	2,98%
SNICS	29	29	2	1,43%	2,98%
SNE	20	20	2	0,98%	2,98%
SNPESpjj	18	16	2	0,89%	2,98%
SNASUB	15	12	2	0,74%	2,98%
SNCS	8	9	2	0,39%	2,98%
SNEPAP	10	7	2	0,49%	2,98%
SNUITAM	6	7	2	0,30%	2,98%
SNUACTE	5	7	2	0,25%	2,98%
SNUASFP	5	6	2	0,25%	2,98%
SNAC	10	5	2	0,49%	2,98%
SNPI	1	1	1	0,05%	1,49%
SNUCLIAS	1	1	1	0,05%	1,49%
SNUPDEN	1	1	1	0,05%	1,49%
	2 030	1 959	67		

Nous sommes tenus de respecter les règles fédérales de composition. Nous avons ainsi une convocation physique du congrès établie sur la syndicalisation arrêtée au 31/08/15, soit 2 030 cotisations perçues. Cependant c'est sur la moyenne des cotisations perçues les trois dernières années que se déterminent les mandats. **C'est cette moyenne qui servira de référence aux votes demandés pour l'orientation et les rapports d'activités.**

Il y aura donc 67 représentants des syndicats nationaux au congrès. **Les délégations départementales de chaque syndicat doivent prendre en compte, pour leur composition, le résultat du vote national d'orientation exprimé par leurs adhérents en Loire-Atlantique.** Sur la base du vote d'orientation, chaque syndicat national recevra au plus tôt en décembre, par voie informatique, la ventilation de sa délégation au congrès départemental (nombre de délégués par tendance dans la section départementale du SN).

Collège des "tendances" :

Le deuxième collège du congrès (67 délégués) est composé à partir des **résultats globaux du vote d'orientation national** exprimé par les adhérents de **tous les syndicats** composant la FSU en Loire-Atlantique.

Les résultats de ces votes ont été transmis par les syndicats nationaux et validés au niveau national par une commission électorale pluraliste et le bureau national qui se réunira le 9 décembre.

Le congrès départemental est composé sur la base de 134 délégués. Les syndicats nationaux et tendances devront faire connaître au plus tôt (avant le 20 décembre) le nom de leurs délégués dans le respect des dispositions de l'article 13 des statuts.

ORGANISATION DU CONGRÈS (suite)

2. ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Sous réserve d'adoption en début de séance, l'ordre du jour proposé par le conseil départemental est le suivant :

Mercredi 6 janvier

8h30..... Accueil, vérification des mandats
9h-9h30..... Présentation du congrès, complément au rapport d'activité
9h30-11h00... Débat rapport d'activité
11h00-11h30. Rapport de trésorerie, votes statutaires
11h30-12h30. Présentation des thèmes de congrès 1, 2, 3, 4

Repas

14h-16h30..... Travail en commissions sur les thèmes du congrès national :
Th1 « éducation » ; Th2 « services publics » ; Th3 « alternatives économiques et sociales » ; Th4 « syndicalisme, modifications statutaires »
16h30-18h..... Thème de congrès
En soirée..... travail des rapports de commissions 1, 2, 3, 4 et thème de congrès

Jeudi 7 janvier

9h-10h Rapports et débat complémentaire thème 1 + mandatement SD
10h-11h Rapports et débat complémentaire thème 2 + mandatement SD
11h-12h Débat thème de congrès

Repas

13h30-14h30 Rapports et débat complémentaire thème 3 + mandatement SD
14h30-15h30 Rapports et débat complémentaire thème 4 + mandatement SD
15h45-16h45 Débats et motions spécifiques à la SD
16h45-17h ... Adoption des principes de composition du conseil départemental et bureau fédéral

Fin du congrès

3. PRÉPARATION DU CONGRÈS

Le bureau départemental est chargé de la préparation du congrès. Une commission pluraliste a été mise en place. Elle est composée des syndicats nationaux représentés dans le département et des tendances (UA, EE, Émancipation) représentées au CDFD sortant sur la base du vote d'orientation du dernier congrès. Outre le fait de veiller aux équilibres voulus par nos dispositions statutaires pour les délégations au congrès, cette commission aura à se prononcer sur l'animation des commissions sur les thèmes : désignation des président-e-s de séance chargé-e-s d'animer les débats sur les 4 thèmes. Ces 4 président-e-s auront à s'adjoindre 4 rapporteurs et rapporteuses qui auront à favoriser l'expression des points d'accords et désaccords émergeant des débats de commissions. Les amendements éventuels émanant des débats de commissions devront faire l'objet d'une élaboration pour la clarté des choix de congrès à opérer.

Le thème de congrès sera animé par trois personnes et sera traité en plénière.

Il sera proposé aux binômes des quatre commissions en ateliers, travaillant sous la responsabilité de l'exécutif départemental sortant, de favoriser le pluralisme en recherchant l'élargissement de l'animation sur chaque thème aux tendances qui ne seraient pas représentées dans le binôme et qui seraient volontaires pour y participer. Dans cette hypothèse, une coprésidence ou des corapporteurs pourraient être envisagés sur des thèmes sans que ces équipes d'animation ne dépassent 4 membres. Elles seront ratifiées par le congrès.

Chaque adhérent désireux d'assister au congrès, sans être mandaté par son syndicat ou au titre d'une liste d'orientation, pourra le faire librement en s'inscrivant préalablement. La salle du congrès contient plus de 150 places. Le repas du midi, pris dans le hall du rez-de-chaussée, (5,00 €), à la charge de chaque participant, nécessitera une inscription préalable (20 décembre au plus tard).

Le mandatement au congrès du Mans

Le nombre de délégués de la section départementale est fixé à quatre. Elle sera composée sur la base du vote national d'orientation, sur un calcul à la plus forte moyenne (principe statutaire). Ces quatre délégué-e-s seront désignés par les tendances ayant capacité à être représentées. Cependant, les tendances ne pouvant pas l'être auront toute faculté de désigner des délégué-e-s possibles au titre d'une « chambre de compensation » permettant de composer le congrès national au prorata de l'orientation nationale. Chaque tendance nationale a en effet la faculté de venir puiser dans la liste complémentaire de délégués possibles expressément désignés pour cela par les congrès départementaux. Le mécanisme est complexe mais permet ainsi un même principe de mandatement pour tous (les congrès départementaux) et un ajustement au plus près de la composition pluraliste au plan national.

Pour l'exécutif fédéral
Didier HUDE

ACCUEIL DES ENFANTS DE CONGRESSISTES LE MERCREDI 6 JANVIER

Le conseil départemental (CDFD) a décidé d'un accueil possible pour les enfants des congressistes sur la journée du mercredi 6 janvier. Cet accueil sera militant, organisé avec des collègues.

Afin de déterminer les besoins de l'accueil, prévoir les locaux et l'encadrement, nous invitons les congressistes intéressés à faire connaître au secrétariat de la FSU (courriel fsu44@fsu44.org ou téléphone 02 40 35 96 55) l'âge des enfants concernés et leur nombre. Les parents auront à prévoir le repas pour la restauration du midi à la FSU.

Les inscriptions seront prises jusqu'au 18 décembre. Pour couvrir d'éventuels frais d'accueil, une contribution symbolique pourra être préalablement demandée aux parents et l'aide financière éventuelle de syndicats nationaux sollicitée.



Contribution Émancipation

Défendre nos revendications, rompre avec une politique gouvernementale au service du capitalisme.

Le mouvement syndical n'a pas réussi, ou n'a pas voulu, mettre en échec cette politique, comme la direction de la FSU (associant UA et EE) signataire des ppcr, contrairement à la CGT et Solidaires.

Nous proposons une autre orientation syndicale.

- D'abord porter les exigences les plus urgentes :

création de tous les postes statutaires nécessaires ;

retour à la retraite à 60 ans ;

fin du gel des salaires : refus des dispositifs d'individualisation, de primes... qui divisent les personnels,

- combattre la souffrance professionnelle, la prolifération des hiérarchies intermédiaires, la caporalisation ;

- combattre la précarité et la mise en concurrence de tous contre tous que le gouvernement et le MEDEF veulent généraliser comme mode de gestion

- Lutter pour les libertés menacées par le contrôle social (dont le fichage des élèves), les répressions, la militarisation et l'impunité des "forces de l'ordre" , la traque des Roms et des sans-papiers.

- Rompre avec le « dialogue social » et mobiliser vraiment les personnels pour gagner sur nos revendications.

Changer le syndicalisme !

Les personnels doivent se réapproprier leurs syndicats, pour les revitaliser, vers l'unification syndicale et par l'unité dans les luttes : non pas par des "journées d'action" sans perspective, mais par la grève interprofessionnelle public-privé, par le contrôle des luttes en AG mandatées et coordonnées.

Rompre avec le capitalisme !

- Penser le contrôle de l'économie par les travailleurs, l'annulation de la dette, la laïcité, l'Internationalisme

- Réaffirmer notre ferme opposition aux grands projets inutiles imposés dont celui de NDDL.

- Au sein de l'école, un projet émancipateur est inséparable de la construction d'une autre société : former des esprits libres et critiques, avec des moyens d'enseignement adaptés, une liberté pédagogique au service de la coopération et non de la compétition, pour une éducation vraiment gratuite refusant le tri social et l'exclusion, pour une éducation polyvalente et polytechnique de la maternelle à l'université, sans orientation précoce.

**On ne lâche rien !
Votez Émancipation !**

www.emancipation.fr

Contact : er@emancipation.fr

Contribution École Émancipée

1. vote sur le rapport d'activité départemental et sur la liste unitaire UA-EE-sans-tendance

Grâce au travail commun des camarades du conseil délibératif de la FSU44, toutes tendances confondues, il est possible cette année de présenter une liste unitaire (54 candidats de courants différents, UA-EE-sans-tendance). Gageons que cet engagement commun permettra de convaincre toujours plus de syndiqués de militer avec nous dans le cadre d'une orientation départementale résolument combative, unitaire et fédérale.



Dans le département de Loire-Atlantique, l'École Émancipée, tendance minoritaire dans la FSU, est représentée au bureau exécutif départemental, et contribue ainsi à la mise en

œuvre des décisions de la section départementale (SD).

Si nous exprimons des désaccords importants avec certains choix de la FSU nationale où la tendance U&A est majoritaire, au niveau départemental, depuis plusieurs années, nous avons un large accord avec les positionnements de la SD 44, que ce soit sur l'action syndicale au niveau interprofessionnel, sur l'intervention à propos des questions de société, ou encore sur les prises de position de la SD 44 dans la FSU nationale.

Cela n'a pas été sans débats, mais le positionnement final de la SD 44 a concrétisé le plus souvent un consensus de fond avec les camarades d'U&A. Citons quelques exemples : dans la mobilisation contre les politiques d'austérité (Pacte de responsabilité, loi Macron), la SD 44 a mobilisé dans un cadre interprofessionnel, n'hésitant pas à appeler à la grève même lorsque les conditions de mobilisation étaient difficiles. La SD 44 s'est impliquée dans toutes les mobilisations féministes de Nantes organisées notamment par le collectif Vigilance féministe 44 auquel elle participe. Dans l'Éducation Nationale, elle s'est positionnée contre la réforme des rythmes scolaires avec une entrée résolument fédérale en cherchant constamment à rassembler les différentes catégories de personnels concernés (personnels d'animation, territoriaux, enseignants).

Nous appelons à voter POUR le rapport d'activité 44 et POUR la liste unitaire départementale !

2. vote d'orientation national

Nous venons de vivre une séquence de 30 ans d'attaques libérales. L'Union européenne tente par tous les moyens de discréditer les espoirs de changement des peuples. Partout s'étend l'influence des courants politiques les plus réactionnaires. Et alors que nos sociétés n'ont jamais produit autant de richesses, elles sont rongées par les inégalités sociales.

Dans ce contexte, le syndicalisme a devant lui un défi majeur à relever : rendre crédible des alternatives économiques et sociales progressistes et écologiques, et faire renaître la confiance en l'action collective. La colère et les mobilisations sociales doivent prendre le pas sur la résignation, et sur le « dialogue social » qui n'est plus qu'une parodie de négociation destinée à « endormir » les

salariés (cf. les passages en force sur la loi Macron et le PPCR), ou à les dénigrer comme dans le cas d'Air France.

Nos luttes doivent imposer sans délai l'augmentation des salaires et des retraites, l'arrêt des licenciements, la réduction du temps de travail, l'abrogation des contre-réformes libérales, le renforcement des services publics, l'accueil de tous les réfugiés et la régularisation des sans papiers. En matière d'éducation, il faut remplacer l'École de l'évaluation, de l'orientation, de la sélection, et de l'employabilité par une École égalitaire qui élève les qualifications de tous les élèves, avec des personnels eux-mêmes débarrassés des injonctions et des petits chefs.

Face à la morgue des gouvernants et des puissants, c'est un syndicalisme de transformation sociale que l'École Émancipée défend dans la FSU pour s'opposer pied à pied à toutes les régressions et construire un mouvement d'ensemble, interprofessionnel, qui pèse réellement sur les choix politiques.

votez et faites voter pour la liste nationale à l'initiative de L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE !

Mary David, Sylvain Marange, Céline Sierra,
Amélie de Schepper, Marie Haye, Catherine Kerno, Bernard Valin

Contact : ee44@laposte.net

Contribution Unité et Action

POUR L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE DÉPARTEMENTAL ET LA LISTE UNITAIRE

Unité & Action, courant majoritaire de la FSU, porte un syndicalisme de transformation sociale, indépendant des pouvoirs politiques. Il recherche l'unité d'action, se veut pluraliste et unitaire. La présentation pour le prochain mandat 2016-2018 d'un texte d'orientation unitaire sur une liste pluraliste Ecole Emancipée, U&A, Hors et Sans tendance en est une traduction. Il ne s'agit pas de vouloir nier les différences qui peuvent exister dans des choix d'actions et parfois d'analyses. Ce choix veut concrétiser la volonté de travailler ensemble sur des lignes de force partagées en Loire-Atlantique. L'objectif fondamental est de rechercher les conditions d'une dynamique qui puisse porter les propositions et exigences sociales nécessaires aux salarié(e)s, retraité(e)s et privé(e)s d'emploi. Le syndicalisme a besoin de cohésion dans la période trouble que nous traversons.

Depuis 2012, les différents gouvernements s'évertuent, sous couvert d'une crise liée au capitalisme, à faire des choix dogmatiques d'austérité qui prennent pour cible le « coût du travail » (donc les salaires et les cotisations sociales) et les droits des salariés. Ils favorisent les aides aux entreprises avec la bénédiction du patronat : Pacte de Responsabilité, Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Loi Macron...

La FSU défend le rôle primordial des services publics dans la redistribution économique. Elle est pleinement reconnue dans le cadre syndical interprofessionnel qui réunit le plus souvent dans la lutte depuis 2012 les Unions Départementales CGT, FO et Solidaires.

Ce travail intersyndical, dans un cadre interprofessionnel, avec les salarié-e-s, retraité-e-s, jeunes et privé-e-s d'emploi, est d'autant plus important que nous ne perdons pas de vue l'objectif que s'est fixée notre fédération à sa création : participer à la reconstruction et la réunification du mouvement syndical. Les élections de 2014 dans la fonction publique traduisent des résultats globalement insatisfaisants. Il convient d'interroger notre projet syndical sans se satisfaire d'un repli sur un syndicalisme de fonction publique recentré sur le catégoriel.

Le courant de pensée U&A apprécie l'originalité de notre section de Loire-Atlantique qui cherche à fédérer tous les syndicats - notamment ceux de l'Education Nationale - dans l'investissement fédéral ainsi que l'action des militants de l'Ecole Emancipée :

nous voulons tous partager une approche interprofessionnelle pour rechercher le sens global des actions à mener et déjouer le piège des approches corporatistes ou sectorielles.

Nous appelons à voter POUR le rapport d'activité départemental et la liste unitaire U&A-EE-Hors tendances.

ORIENTATION, ACTIVITE NATIONALE

Au plan national, l'exécutif est totalement pluraliste, associant tous les syndicats nationaux et toutes les tendances constituées. Toutes les tendances minoritaires ont voix délibérative à tous les niveaux. Elles en acceptent le principe fondateur de la FSU. La tendance UA de Loire-Atlantique a toujours eu une posture de libre appréciation des choix nationaux de la fédération. En général, elle les rejette.

Au cours de ce mandat nous avons partagé les positionnements fédéraux répondant à une conception portant des alternatives de progrès social, face aux capitulations du gouvernement devant l'ordre financier. Nous aussi avons exprimé nos profondes réserves sur une stratégie organisant le repli de la FSU sur les seules questions de la fonction publique, des services publics. Même si les questions sociétales restent traitées : homophobie, mutations climatiques... Ces enjeux, tous fondamentaux, ne doivent pas pour autant nous isoler des luttes et échanges sur les questions interprofessionnelles, sur le devenir industriel et économique des territoires, la solidarité avec l'ensemble du salariat et des privés d'emploi. Notre sort est lié. Le statut dérogatoire de la fonction publique existe en relation à l'actuel Code du Travail fixant le droit commun. Au plan national la FSU doit adopter une stratégie cohérente n'isolant pas les fonctionnaires des autres luttes salariales, prenant en considération le fait que malheureusement les salariés du service public sont loin d'être désormais « tous fonctionnaires ».

Le courant unité et action de Loire-Atlantique appelle à voter pour le rapport d'activité nationale et pour la liste unité et action, hors tendances.

Soutiennent cet appel : E. Lermusiaux, C. Tuchais, A. Mesnier, D. Hude, N. Hervouet, T. Le Bihan, O. Gervais, S. Pouyon, C. Pella, M. Le Bronze, V. Héraut, B. Camélio, F. Lanis, T. Flora, F. Ménard ...

La FSU évincée du CNEFOP et de tous les CREFOP !

Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) est une instance de concertation régionale créée par la loi du 5 mars 2014. Chaque région en est dotée. Il décline sur chaque territoire les prérogatives du CNEFOP (comité National) et aborde les questions d'orientation tout au long de la vie, professionnelle, scolaire et universitaire, mais aussi tous les aspects de la professionnelle initiale et continue. Il est également devenu compétent récemment sur la question décriée du décrochage scolaire.

Tous les syndicats de salariés étaient représentés dans le CREFOP, sauf un : Solidaires. Cette union syndicale a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Paris contre la composition du CNEFOP arguant que l'Union syndicale Solidaires est plus représentative que l'UNSA et la FSU. Elle a gagné le 23 septembre. De fait l'UNSA et la FSU sont

évincées de tous les CREFOP et du CNEFOP. L'UNSA estime pouvoir y retrouver sa place à la faveur d'un nouvel arrêté à prendre car elle a un caractère interprofessionnel avéré. Ce n'est pas le cas de la FSU, pour qui il n'y a pas aujourd'hui d'assurance prise au plan national.

Il va de soi que l'enjeu est considérable. En Pays de la Loire, la FSU était l'une des rares organisations syndicales à avoir investi toutes les commissions du CREFOP pour y porter des avis argumentés. Ce coup est très mauvais. Le pire étant que Solidaires n'a ni les forces militantes pour remplacer la FSU, ni même la représentativité avérée dans les CIO, à Pôle Emploi, dans les missions locales, le réseau information jeunesse, l'enseignement agricole et professionnel. Pauvre syndicalisme quand il se résume à du procédurier discréditant toujours tôt ou tard leurs auteurs avec malheureusement des risques de dégâts collatéraux pour tous.



Nantes, le 29 octobre 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

à

Le directeur

Monsieur le coordinateur régional,

**Monsieur Didier HUDE
Coordinateur régional de la
Fédération syndicale unitaire (FSU)
8 place de la Gare de l'Etat
Case postale n° 8
44276 NANTES CEDEX 2**

Comme vous le savez, le Tribunal administratif de Paris a annulé le 23 septembre dernier l'arrêté du 3 octobre 2014 désignant l'UNSA et la FSU comme organisations syndicales intéressées au titre de l'article R.6123-1-8 du code du travail.

Au regard de l'article R 6123-3-3 du code du travail portant composition du CREFOP, cette décision d'annulation affecte la régularité de la composition du CREFOP plénier mis en place en Pays de la Loire et en conséquence celle des commissions qui en sont une émanation.

Tirant les conséquences de cette décision du Tribunal administratif de Paris, je vous informe que les représentants de votre organisation ne seront plus invités aux comités pléniers du CREFOP ni à ses commissions, dans l'attente de la prise d'un nouvel arrêté de désignation des organisations syndicales intéressées par le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

J'informe le secrétariat permanent du CREFOP Pays de la Loire (la direction du GIP CARIF-OREF) en charge des invitations du comité plénier et de ses commissions de cette décision pour qu'il la mette en œuvre dès à présent.

Je vous prie d'agréer, monsieur le coordinateur régional, l'expression de ma considération distinguée.

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
Unité régionale, 22 mail Pablo Picasso - B.P. 24209 - 44042 Nantes cedex 1
Standard 02 53 46 79 00 - Télécopie 02 53 46 78 00
www.paysdelaloire.direccte.gouv.fr**

Le Directeur régional,

Michel RICOCHON

Didier HUDE
Conseil Fédéral Régional FSU
Chargé de la coordination

Nantes le 30 octobre 2015

À Michel RICOCHON, DIRECCTE

Objet : Composition du CREFOP et représentativité de la FSU en Pays de la Loire.

Copies à
Henri-Michel COMET, Préfet de Région des Pays de la Loire
Jacques AUXIETTE, Président Région des Pays de la Loire

Monsieur le Directeur,

Au nom du Préfet, vous m'avez informé hier de la manière dont vous répercutez la décision du Tribunal Administratif de Paris du 23 septembre 2015, suite à un recours de l'organisation syndicale Solidaires portant sur la composition du CNEFOP. Dans un courrier factuel, témoignant d'une distanciation administrative qui force le respect, vous m'indiquez que la FSU ne sera plus invitée ni en séance plénière, ni en commissions. Par voie de conséquence, vous demandez au CARIF-OREF, structure d'appui du CREFOP, de ne plus nous adresser de convocations. Dont acte, le CARIF-OREF - dont la FSU est par ailleurs membre du GIP eu égard à sa représentativité reconnue mais aussi à l'implication que nous avons sur notre région - va donc mettre en application votre décision. La Lettre sera respectée. La FSU ne sera de fait plus partie prenante des échanges et informations.

Je ne vous surprendrai probablement pas si je vous signale à quel point d'aveuglement cette décision renvoie. Car la FSU des Pays de la Loire est particulièrement impliquée et produit des contributions aisées à vérifier sur de nombreux volets des politiques publiques locales de formation et d'orientation.

Lors de la mise en place du service public d'orientation - devenu SPRO - la FSU a souvent seule argumenter pour contribuer à l'élaboration d'une charte régionale établissant une mise en réseaux respectueuse des spécificités de l'orientation scolaire et universitaire, des prérogatives de Pôle emploi et de l'originalité du maillage complexe de l'information «jeunesses» sur nos territoires (CRIJ, CIJ, PIJ). Lors de la séance d'adoption, salle des Actes, en Préfecture, grâce au travail de la Région, des services préfectoraux et du Rectorat, la totalité des amendements FSU (une dizaine) a été adoptée, ce qui - fait unique dans notre Pays - a conduit à ce que la Charte soit votée à l'unanimité. La nouvelle charte du SPRO en reprend les principes. Ainsi, malgré les menaces qui pèsent sur les Centres d'Orientation et d'Information, malgré la pénurie de conseillers/psychologues, malgré les réserves importantes de nos collègues de Pôle Emploi, c'est avec leur accord que nous avons pu parvenir tous ensemble à des points d'équilibres qui n'avaient rien d'évident. Tout ceci s'est construit avec les seules contributions syndicales de la FSU face aux autres syndicats accompagnateurs puisque que la commission de l'époque ne réunissait que 5 organisations de salariés : CFDT, CFTC, CGC, UNSA et FSU.

Au demeurant la représentativité de la FSU en Pays de la Loire à Pôle Emploi (SNU-TEFI), à l'éducation nationale (SNES), dans l'animation et l'information jeunes (EPA) est facile à démontrer.

En matière de formation initiale, d'apprentissage public et de carte de formation, nos représentants au CREFOP ne cessent d'interpeller sur les enjeux d'intérêt général et là encore la représentativité du SNETAP dans l'enseignement agricole public, du SNES et du SNUEP ne sont plus à prouver. Dernièrement nous avons ainsi partagé avec le président de la Région des Pays de la Loire nos inquiétudes sur les moyens dévolus à l'enseignement professionnel et aux potentialités insuffisamment valorisées de l'enseignement agricole. Nous avons contribué à une réflexion argumentée et non dogmatique sur le mixage problématique des apprentis et des lycéens. Nous avons souligné la nécessité de mieux mobiliser les ressources et compétences sur la question des plateformes régionales de décrochage scolaire pour qu'elles soient

autre chose qu'un dispositif de tri social.

Sur les questions de développement économique et d'emploi, nous avons réussi à mobiliser nos collègues du SNESup compétents en la matière pour avoir des contributions maillant les observations que notre organisation peut avoir de la maternelle à l'Université mais aussi dans le service public de l'emploi en nourrissant l'éternel débat autour des qualifications.

La FSU régionale a mis en place une « commission CREFOP ». Le CARIF-OREF le sait. Elle est coordonnée par deux représentants de la FSU en plénière qui travaillent ensemble (FSU Mayenne et Loire-Atlantique) et plus de douze collègues en commissions qui travaillent par paires allant des enseignants, des cadres de pôle emploi, des psychologues et universitaires aux conseillers des usagers. Tout ceci est balayé par un recours contreproductif.

La décision que vous venez de prendre, dans un contexte induit par une décision de justice, revient sur notre région à amputer une part de la représentation de la société civile qui produisait effectivement de la réflexion. Certes, nous n'étions pas le seul syndicat de salariés contributeur. Nos échanges et fréquents désaccords avec une confédération qui revendique la « modernité » d'accompagnement en témoignent. Désormais l'expression sera plus homogène au CREFOP.

Le CREFOP souffre de défauts de transmission de documents, de formalisme convenu puisque nombre de décisions sont prises en amont sans qu'on ne puisse réellement délibérer, mais au moins il représente un lieu symbolique de dialogue social qui permet de saisir les enjeux de la montée en puissances des régions dans leurs nouvelles compétences. L'évacuation de la FSU ne sera probablement pas comblée par l'intronisation d'un syndicat qui a joué de la procédure administrative pour obtenir en fait l'ablation d'un syndicat représentant et connaissant réellement les enjeux considérés, capable de faire des productions pour éviter l'opposition systématique et se démarquer de l'orthodoxie d'un suivisme de bon aloi.

Croyez en ma profonde amertume. Je forme le vœu qu'un nouvel arrêté de désignation rétablisse la FSU dans sa capacité à porter sa part d'intérêt général au CNEFOP et dans tous les CREFOP.

Pour la FSU Pays de la Loire
Didier HUDE